

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Le Président de SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE LA MARNE

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
M. LAPIERRE Gilles	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	DOSSIER RECEVABLE A COMPTER DU 16/07/2026 (car nomination adjoint technique stagiaire à compter du 16/07/2018)

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

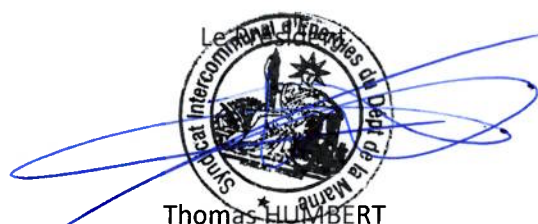
Nombre de femmes : 0

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Fait à Châlons en Champagne, le 6 juillet 2026


Thomas HUMBERT